



## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS, Anthony POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Messieurs Gérard COLLIN et Pierre JOUANNE. Mesdames Marina MENGOLLI et Charlotte THOMPSON.

---

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 11 mars 2019 est adopté. Il est ensuite procédé au vote des délibérations :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### ***1. Approbation du zonage et du règlement du Plan Local d'Urbanisme***

Le zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme ont été finalisés avec le bureau d'Etudes BDA puis présentés aux personnes publiques associées et également en réunion publique le 21 mars 2019.

Ces présentations ont été constructives et aucune remarque de fond n'a remis en cause ces documents.

Le zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme ont été adressés aux membres du Conseil municipal. Ils sont également à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le zonage et le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

##### ***2. Actualisation des conventions financières avec le SDES concernant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ENEDIS sur les secteurs de : Moulin à Nancroix et de Peisey, Place Roscanvel***

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie (SDES) assure la maîtrise d'ouvrage du câblage Haute Tension réalisée dans le cadre des opérations d'enfouissement des réseaux sur les secteurs suivants :

- Secteur de Moulin à Nancroix (1010 ml), hameau de Nancroix (540 ml) et hameau du Pascieu (190 ml), câblage HTA - convention financière signée le 10/07/2017 (délibération du conseil municipale n°2016-03-053)
- Secteur Peisey, Place Roscanvel, câblage HTA (630 ml) – convention financière signée le 16/10/2017 (délibération du conseil municipale n°2017-09-061)

Initialement, les conventions financières citées ci-avant n'intégraient pas les coûts de la mise à disposition des groupes électrogènes par ENEDIS afin d'assurer la continuité du service électrique lors de la mise en service de nouveau réseau souterrain.

Une réunion technique a été menée par le SDES en janvier 2019 afin de planifier les coupures HTA qui auront lieu les 10 et 11 juin prochains et afin qu'ENEDIS fixe le coût définitif de cette opération. Le SDES va donc commander au concessionnaire ENEDIS ces prestations supplémentaires pour un montant total de 38 819,94 € TTC.

Afin d'intégrer ces prestations ainsi que quelques modifications du tracé par rapport au projet initial, il convient d'actualiser les conventions financières ainsi :

- Secteur de Moulin à Nancroix (1010 ml), hameau de Nancroix (540 ml) et hameau du Passieu (190 ml), câblage HTA - participation de la commune de 72 355 € et 164 350 € pour le SDES
- Secteur Peisey, Place Roscanvel, câblage HTA (630 ml) – participation de la commune de 23 873 € et de 63 945 € pour le SDES

Les avenants aux conventions et les nouvelles annexes financières sont jointes à la présente délibération. Le montant total de la participation de la commune à ces 2 opérations s'élève à 96 228 €. Ces sommes sont d'ores et déjà inscrites en reste à réaliser du budget 2018 sur le budget 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'actualisation des conventions financières avec le SDES concernant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ENEDIS sur les secteurs de : Moulin à Nancroix et de Peisey, Place Roscanvel.

### **3. *Approbation du règlement intérieur et des tarifs de la micro-crèche***

Il est proposé de reconduire le service de la micro-crèche dans les conditions suivantes :

- Les dates d'ouverture de ce service sont du 03 juin au 03 juillet 2019.
- Les jours d'ouvertures sont le lundi, mardi et mercredi, de 8h45 à 17h00.
- Le lundi 10 juin, jour de la Pentecôte, le service sera fermé.
- Les tarifs restent inchangés.
- Une clause est rajoutée : « En l'absence des justificatifs demandés par la CAF ou la PMI, l'enfant ne pourra être accueilli au sein de la structure ».

Les autres clauses du règlement restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur et les tarifs dans les conditions précitées.

### **4. *Approbation de la convention relative à la location du site de Rosuel***

Un bail de location d'une parcelle communale située en arrière du parking de Rosuel est proposé dans le cadre de la célébration d'un mariage. La location est proposée du 03/08/2019 au 05/08/2019 pour un tarif de 490 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention proposée dans les conditions précitées.

### **5. Convention d'occupation du domaine public par survol de toiture route du Vieux Moulin avec Monsieur Cédric CANTIERI**

Dans le cadre de son permis de construire n° 07319714M1014 concernant la rénovation d'une grange en habitation sur la parcelle ZH 276 à Moulin, Monsieur Alain RICHERMOZ est autorisé par délibération n° 2017/04/065 à survoler le domaine public avec un débord de toiture.

Monsieur Alain RICHERMOZ ayant transféré son permis de construire à Monsieur Cédric CANTIERI, l'autorisation doit désormais être rédigée à l'attention du nouveau bénéficiaire.

Monsieur Cédric CANTIERI sollicite le Conseil municipal pour autoriser à réaliser ce même débord de toiture sur la route du Vieux Moulin sur une largeur de 70 cm, sur toute la longueur de la façade.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux pour une durée de 5 ans renouvelable par reconduction expresse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette occupation du domaine public par survol de toiture route du Vieux Moulin avec Monsieur Cédric CANTIERI.

### **6. Déclassement du chemin rural du refuge de Rosuel**

Dans le cadre d'échanges de parcelles entre le Parc National de la Vanoise et la Commune de Peisey Nancroix, plus cohérente avec l'utilisation de ces parcelles, le chemin rural du refuge de Rosuel serait déclassé comme sur le plan joint.

Il est rappelé que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le déclassement du chemin rural du refuge de Rosuel.

### **7. Election de nouveaux représentants au CCAS**

Suite à la démission de Georgette NALESSO, membre élu du CCAS, il convient d'élire un nouveau représentant. 4 membres du Conseil Municipal doivent siéger au CCAS.

Le Conseil municipal doit procéder à cette élection.

Il est alors fait appel aux candidatures : Madame Charlotte THOMPSON s'est portée candidate.

Après avoir, conformément à l'article R.123-8 susvisé, voté à scrutin secret, Madame Charlotte THOMPSON est élue en tant que membre du CCAS. Laurent TRESALLET, Maire, reste président du CCAS.

### **8. Motion de soutien d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune**

La Fédération nationale des Communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office National des forêts.

Cette mesure affecterait en effet le budget des Communes en retardant le versement des recettes de bois et en contrevenant à leur libre administration.

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutien l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.

### **9. Approbation du loyer de l'appartement de La Poste**

Pour répondre à une demande de la Directrice de la Garderie, il est proposé de louer l'appartement de La Poste à cette dernière. Le montant du loyer est proposé à 500 € hors charges pour un bail de 3 mois renouvelable jusqu'au mois de novembre 2019.

Cet appartement devra rester libre pour accueillir des saisonniers, le cas échéant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la location de l'appartement de la Poste dans ces conditions.

## **II/ FINANCES**

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### **10. Création des postes saisonniers aux Services Techniques**

Pour le **renfort de l'équipe technique** durant la saison estivale, il est proposé de créer les postes suivants :

Grade : Adjoint Technique Territorial (renfort été et hiver)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/05/2019 au 30/04/2020

Grade : Adjoint Technique Territorial (Entretien des espaces verts)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 13/05/2019 au 31/10/2019

Grade : Adjoint Technique Territorial (Entretien des sentiers)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/04/2019 au 30/06/2019

Astreintes au gîte

Grade : Adjoint technique Territorial

Temps de travail : 2 week-ends par mois

Contrat à durée déterminée : du 01/04/2019 au 30/11/2019

Le montant forfaitaire d'astreinte sera rémunéré sans décompte du temps passé sur place.

Pour le fleurissement :

•Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 25 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/07/2019 au 31/08/2019

Pour le ménage de la Mairie :

Grade : Adjoint Technique Territorial  
Temps de travail : 5 Heures/semaine  
Contrat à durée déterminée : du 08/07/2019 au 31/08/2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes saisonniers aux Services Techniques.

### **11. Création des postes pour le service de micro-crèche**

Suite à la création du service de micro-crèche, il convient d'ouvrir les postes dans les conditions suivantes :

Poste de sous directrice  
Grade : Educateur de Jeunes Enfants  
Temps de travail : 33 Heures/semaine  
Contrat à durée déterminée du 06 mai 2019 au 05 mai 2020

Poste d'auxiliaire de puériculture  
Grade : Auxiliaire de puériculture (ou à défaut adjoint d'animation territorial)  
Temps de travail : 13 Heures/semaine  
Contrat à durée déterminée du 03 juin 2019 au 03 juillet 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes saisonniers pour le service de micro-crèche.

### **12. Création des postes saisonniers pour le service scolaire**

Comme les années précédentes, il convient d'ouvrir le poste pour le service scolaire :  
Un poste de panier-repas / entretien des locaux administratifs / transport scolaire  
Grade : Adjoint technique territorial  
Temps de travail : 21 heures hebdomadaires en période scolaire  
Contrat à durée déterminée : du 29/04/2019 au 05/07/2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création du poste saisonnier pour le service scolaire.

## **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

### **13. Notification du marché d'entretien et de maintenance de la voirie**

Dans le cadre des travaux cités en objet, conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure de consultation ouverte a été engagée selon le déroulé présenté ci-après :

- Type de procédure : Marché à Procédure Adaptée – Article 27 dudit décret
- Décomposition du marché : Marché alloti défini comme suit :
  - Lot n°1 : Ouvrages de soutènement ;
  - Lot n°2 : Voirie ;
  - Lot n°3 : Signalisation horizontale ;
  - Lot n°4 : Fourniture de matériels de signalisation verticale.
- Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (un seul candidat par lot) – Articles 78 et 80 dudit décret.

Le marché ne comporte aucun engagement minimum, mais comporte un engagement maximum fixé annuellement, pour chaque lot à :

Lot n°1 : Ouvrages de soutènement	200 000.00 € HT
Lot n°2 : Voirie	400 000.00 € HT
Lot n°3 : Signalisation horizontale	50 000.00 € HT
Lot n°4 : Fourniture de matériels de signalisation verticale	50 000.00 € HT

- Durée du marché : Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 15 avril 2019 (date approximative), avec possibilité de 3 reconductions tacites par périodes de 12 mois.

- Date prévisionnelle de démarrage des prestations : A compter du 15 avril 2019

- Date de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 08/02/2019 :

o publication sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics

o publication dans le journal Dauphiné Libéré du mercredi 13 février 2019.

- Date limite de réception des offres : Vendredi 08/03/2019 à 12h00.

- Critères de jugement des offres : énoncés par l'article 7 du règlement de la consultation, ils étaient les suivants, pour l'ensemble des lots :

1/ Valeur technique de l'offre : 40%

2/ Prix des prestations : 40%, apprécié sur la base du DQE non contractuel

3/ Références de prestations similaires : 20%

Le détail de l'analyse des offres élaboré par le maître d'ouvrage est présenté en pièce jointe à la présente délibération.

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Prix », par lot.

N° de pli	Entreprise	Prix HT	Note	Note pondérée (40 %)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>				
6	MARTOIA ENTREPRISE	105 850,00 €	1,00	0,40
8	STR	98 965,00 €	2,00	0,80
<b>Lot 2 - Voirie</b>				
1	EIFFAGE	379 426,20 €	1,58	0,63
2	COLAS RAA	341 304,15 €	3,00	1,20
4	EUROVIA ALPES	394 888,40 €	1,00	0,40
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>				
3	AXIMUM	19 574,50 €	1	0,40
7	PROXIMARK	18 189,50 €	2	0,80
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>				
5	SIGNAUX GIROD	7 142,90 €	1,00	0,40

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Valeur technique » par lot.

N° de pli	Entreprise	Valeur technique (/ 30)	Note	Note pondérée (40 %)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>				
6	MARTOIA ENTREPRISE	19	2,00	0,80
8	STR	19	2,00	0,80
<b>Lot 2 - Voirie</b>				
1	EIFFAGE	18	2,09	0,84
2	COLAS RAA	23	3,00	1,20
4	EUROVIA ALPES	12	1,00	0,40
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>				
3	AXIMUM	24	2,00	0,80
7	PROXIMARK	24	2,00	0,80
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>				
5	SIGNAUX GIROD	30	1,00	0,40

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Références de prestations similaires » par lot.

N° de pli	Entreprise	Références	Note	Note totale (/ nb offres)	Note pondérée (20%)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>					
6	MARTOIA ENTREPRISE	5 certificats de capacité détaillés pour des ouvrages de soutènement (avec photos) Titulaire de MBC pour des ouvrages similaires sur Courchevel et Les Belleville	4,00	2,00	0,40
8	STR	Nombreuses références d'ouvrages de soutènement de tous types sur la commune ou la station avec coordonnées des Moa (avec photos) Co-titulaire du MBC de la commune de Peisey jusqu'à ce jour	4,00	2,00	0,40
<b>Lot 2 - Voirie</b>					
1	EIFFAGE	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours avec sélection à l'échelle locale Attestations de travaux signées Moa	4,00	3,00	0,60
2	COLAS RAA	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours avec sélection à l'échelle locale Attestations de travaux signées Moa	4,00	3,00	0,60
4	EUROVIA ALPES	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours (à l'échelle nationale - pas de sélection) Attestations de travaux signées Moa	3,00	1,00	0,20
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>					
3	AXIMUM	Nombreuses références de marchés similaires en Savoie Nombreuses attestations travaux signées Moa Co-titulaire du MBC sur Peisey jusqu'à ce jour	4,00	2,00	0,40
7	PROXIMARK	Nombreuses références de marchés similaires en Savoie Titulaire marché Aime et La Plagne Tarentaise Nombreux certificats de capacité signés Moa	4,00	2,00	0,40
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>					
5	SIGNAUX GIROD	Nombreuses références de marchés similaires, en Savoie et ailleurs	4,00	1,00	0,20



Le tableau de synthèse de l'analyse est le suivant :

N° de pli	Entreprise	Note technique	Note Prix	Note références	Note totale (/ nb offres)	Classement
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>						
6	MARTOIA ENTREPRISE	0,80	0,40	0,40	1,60	2
<u>8</u>	<u>STR</u>	<u>0,80</u>	<u>0,80</u>	<u>0,40</u>	<u>2,00</u>	<u>1</u>
<b>Lot 2 - Voirie</b>						
1	EIFPAGE	0,84	0,63	0,60	2,07	2
<u>2</u>	<u>COLAS RAA</u>	<u>1,20</u>	<u>1,20</u>	<u>0,60</u>	<u>3,00</u>	<u>1</u>
4	EUROVIA ALPES	0,40	0,40	0,20	1,00	3
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>						
3	AXIMUM	0,80	0,40	0,40	1,60	2
<u>7</u>	<u>PROXIMARK</u>	<u>0,80</u>	<u>0,80</u>	<u>0,40</u>	<u>2,00</u>	<u>1</u>
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>						
<u>5</u>	<u>SIGNAUX GIROD</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>	<u>0,20</u>	<u>1,00</u>	<u>1</u>

A l'unanimité, le conseil municipal retient les offres des entreprises suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n°1 – Ouvrages de soutènement : Offre de l'entreprise **STR – Société de Terrassements Richermoz**
- Pour le lot n°2 – Voirie : Offre de l'entreprise **COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE**
- Pour le lot n°3 – Signalisation horizontale : Offre de l'entreprise **PROXIMARK**
- Pour le lot n°4 – Fourniture de matériels de signalisation verticale : Offre de l'entreprise **SIGNAUX GIROD**

**14. Avenant aux marchés d'extension du réseau d'eaux usées, remplacement des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et aménagement de voirie sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie**

Dans le cadre du marché cité en objet notifié à l'entreprise Mauro SAS le 17/05/2016 pour le lot n°1 (terrassement et génie civil) et à l'entreprise Bouygues le 18/05/2016 pour le lot n°2 (Câblage des réseaux secs), un bilan technique et financier a été réalisé après 3 ans de travaux afin de réadapter le marché vis-à-vis des différents imprévus rencontrés et des demandes de travaux supplémentaires.

**Lot n°1 : Génie civil et terrassements**

L'ensemble de ces travaux supplémentaires ont été consignés et détaillés dans le rapport en pièce jointe à la présente délibération. Les paragraphes ci-après en expliquent les raisons :

Point n°1 : Réalisation de terrassements en GNT (grave 0/31,5) sur parkings supplémentaires. Dans le projet initial, il n'était pas prévu de réaliser les parkings au centre de Nancroix, de part et d'autre du transformateur électrique actuel (rue de l'école et rue de Neyret), car la commune n'avait à l'époque pas encore négocié le foncier. Aujourd'hui, ces travaux peuvent donc être rajoutés au marché de l'entreprise Mauro. Il s'agira de terrasser à – 60cm, d'exécuter la couche de structure du parking sur 50 cm en 0/63, d'ajouter un géotextile et d'exécuter la couche d'assise du parking en 0/31,5. L'enrobés à chaud n'est pas prévu dans le présent avenant. Il sera à mettre en œuvre avec le marché à bon de commande voirie de la commune sur l'année suivant l'exécution des travaux par l'entreprise Mauro. Il est proposé de faire de même pour le parking de La Chenarie, en face de la chapelle. Soit une plus-value totale de 19 096 € HT.

(Nota : la création de 8 places de parkings à La Chenarie sur le haut du chemin de la Recourbette sont quant à elles prévues dans le marché, y compris l'enrobés à chaud)

Point n°2 : raccordement provisoires EU et AEP hameau de Nancroix. Le projet initial prévoyait une pose des réseaux de l'aval vers l'amont qui ne nécessitait pas forcément de raccords provisoires. Du fait de la nécessité de raccorder et mettre en place le nouveau transformateur électrique dès 2018, des raccords provisoires EU et AEP ont dû être réalisés pour passer l'hiver 2018-2019 pour un montant total de 18 342,76 € HT

Point n°3 modification réseau HTA : afin de traiter au plus vite la rue de Neyret d'une part, d'éviter la réalisation d'une tangente pour la ligne HTA remontant au télésiège de la Combe et suite au positionnement du nouveau transfo, le tracé de la nouvelle ligne HTA a dû être modifié pour une plus-value de 23 247,53 € HT.

Point n°4 modification réseau d'éclairage : Initialement, le projet ne prévoyait pas de reprendre l'éclairage public existant sur la partie basse du chemin des Vernettes ni de l'étendre sur la section du chemin des Vernettes qui sera viabilisée. La plus-value de ces travaux est de 14 467 € HT (pour les fourreaux et le GC)

Point n°5 : aménagement chemin des Vernettes. Dans le projet initial, il était prévu de viabiliser le chemin des Vernettes sur la tranche « Nancroix » (de la rue de Nancroix à la rue de Neyret). La tranche « Passieu » (de la rue de Neyret au chemin de la Prairie) n'avait pas été chiffrée. Il est proposé de l'ajouter au marché pour un montant de 24 775,71 € HT. Les travaux à exécuter sont les mêmes que pour les parkings (cf. point n°1). Une bordure noyée est également prévue entre la rue de Neyret et le chemin du Passieu.

Point n°6 : Chambre de vannes. Des modifications ont dû être apportées à 2 chambres de vannes afin d'intégrer des réducteurs de pression pour un montant de 18 804 € HT

Point n°7 : Caniveau HRI Afin d'assurer une bonne collecte des eaux pluviales, 2 caniveaux à grille HRI ont été ajoutés au projet pour un montant de 7 200 € HT

Point n°8 et 11 : Viabilisations de parcelles rue de l'école et rue de l'Aiguille Rousse. Afin d'anticiper les futures constructions possibles sur les zones urbanisables rue de l'école et rue de l'Aiguille Rousse, des attentes pour les réseaux humides ont d'ores et déjà été posées pour permettre à ces constructions de se raccorder aux réseaux sans démolir l'enrobé neuf. Ces viabilisations représentent des montants de 11 990,14 € rue de l'école et 7 168,80 € HT rue de l'Aiguille Rousse. Il est noté ici que les futurs constructeurs sur ces parcelles viabilisées seront invités à rembourser la commune lorsqu'ils souhaiteront utiliser ces attentes.

Point n°9: Modification branchement parcelle 310 – 312. La pose de branchements pour les habitations 310 (M. et Mme Neyrinck), 313 (chalet Iris) et 414 (M. Ray) s'est révélée plus compliquée que prévu. Il a fallu poser le branchement EU via le garage de M. et Mme Neyrinck en démolissant la fosse septique (la vidange préalable ayant été prise en charge par le particulier). Ces travaux représentent une plus-value de 3 044,40 € HT.

Point n°10 : évacuation des déblais du merlon de Pont Baudin. Suite à la demande du TDL, les déblais en trop ont dû être évacués du merlon de Pont Baudin vers la décharge de matériaux inertes des Mouilles. Cette opération représente un montant de 13 630,77 € HT

Point n°12 : Viabilisation de 6 parcelles sur le chemin des Vernettes : en échange des terrains nécessaires à l'élargissement du chemin des Vernettes, il avait été acté avec les propriétaires des parcelles constructibles que la commune prendrait en charge la pose des attentes pour les réseaux humides. Cette disposition permet également d'éviter aux constructeurs de démolir l'enrobé neuf par la suite. Ces travaux représentent un coût de 24 063,28 € HT (soit 4 010,55 € par parcelle).

Point n°13 : Modification branchement parcelle 344 et 78. Suite au refus des propriétaires de la parcelle ZO-79 de poser les conduites sous leur jardin potager, le projet a dû être modifié pour un montant de 20 946,27 € HT.

Point n°14 - ralentisseur. Un plateau ralentisseur a été exécuté sur la route départementale, afin de ralentir les vitesses et de sécuriser l'arrêt de bus, pour un montant de 9 009,42 € HT

L'ensemble de ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 215 786,28 € HT, soit 258 943,54 € TTC, répartie ainsi :

Budget EAU : 125 231,46 € TTC

Budget communal : 133 712,08 € TTC

Cette plus-value représente une augmentation du montant du marché de + 6 %. Il est ici noté que l'entreprise titulaire du marché a consenti une remise commerciale de 8 % sur l'ensemble de l'avenant.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %.....

Montant HT : 3 579 542,34 € HT.....

Montant TTC : 4 295 450,81 € TTC.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %.....

Montant HT : 3 795 328,62 € HT

15. Montant TTC : 4 554 394,34 € TTC

16. % de variation du montant du marché : + 6,03 %

### **Lot n°2 : câblage des réseaux secs**

Des modifications ont dû être apportées sur les points suivants :

Projet enfouissement basse tension Nancroix & Passieu : des modifications ont dû être apportées suite à des remarques d'ENEDIS sur le plan de projet d'une part et suite à des modifications de tracés d'autre part.

Eclairage public Nancroix & Passieu : le projet initial ne prévoyait pas d'éclairage public sur toute la partie du chemin des Vernettes qui sera prochainement viabilisée et carrossable. Cette prestation a été rajoutée. Il a été également ajouté au marché le remplacement des fourreaux et des câbles déjà enfouis le long de la route départementale 87, mais qui devenaient défectueux (câbles bloqués dans les fourreaux, voire sectionnés au niveau du Passieu).

L'ensemble de ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 53 169,10 € HT

Nota : afin d'optimiser les montants d'investissements et de diminuer l'impact de ces modifications sur le montant du marché, il est prévu sur certains secteurs que seuls la pose du fourreau, des massifs de candélabres et le câblage soit réalisés par les entreprises titulaires du marché (Mauro et Bouygues). Les services techniques communaux fourniront et poseront les candélabres. Cette disposition concernera les secteurs suivants : Chemin des Vernettes (12 points lumineux) et La Chenarie village (4 points lumineux).

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %.....

Montant HT : 301 007,60 € HT.....

Montant TTC : 361 209,12 € TTC.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %.....

Montant HT : 354 176,70 € HT

Montant TTC : 425 012,04 € HT

% de variation du montant du marché : + 17,7 %

### **Perspectives budgétaires**

Ces frais supplémentaires ont été prévus dans les dépenses prévisionnelles 2019, comme présenté dans le tableau de synthèse ci-après.

TC2 Nancroix sans secteur aval rte de Bovereche									
Ligne budgétaire	Reste à réaliser de 2018 En € TTC	Montant totaux payés fin 2018 TTC	Montant total du marché sans secteur aval Rte de Bovereche	Reste à financer sur 2019 hors avenant	Avenant Mauro Travaux 2018 + 2019	Avenant Bouyguies Travaux 2018 + 2019	A financer sur 2019 avec avenant	Budgeté avec RAR	Marge en € TTC
EAU, 2158	57 581,54 €	386 454,83 €	678 892,53 €	292 437,70 €	125 231,46 €		417 669,16 €	507 581,54 €	89 912,39 €
COMM, 21538	8 024,34 €	170 159,02 €	300 279,39 €	130 120,37 €	8 640,00 €		138 760,37 €	228 024,34 €	89 263,97 €
COMM, 21534	77 289,74 €	66 583,97 €	130 556,26 €	63 972,29 €	45 258,04 €	63 802,92 €	173 033,24 €	177 289,74 €	4 256,50 €
COMM, 2152	0,00 €	125 769,70 €	195 834,38 €	70 064,68 €	79 814,04 €		149 878,72 €	140 000,00 €	-9 878,72 €
Totaux	142 895,62 €	748 967,52 €	1 305 562,55 €	556 595,03 €	258 943,54 €	63 802,92 €	879 341,49 €	1 052 895,62 €	173 554,14 €

## **16. Notification du marché réfection, élargissement et mise en valeur du GR5 entre le refuge de Rosuel et le lac de la Plagne**

Dans le cadre des travaux cités en objet, conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure de consultation ouverte a été engagée selon le déroulé présenté ci-après :

- Type de procédure : Marché à Procédure Adaptée – Article 27 dudit décret
- Décomposition du marché : Marché alloti défini comme suit :
  - o Lot n°1 : Ouvrages de soutènement ;
  - o Lot n°2 : Voirie ;
  - o Lot n°3 : Signalisation horizontale ;
  - o Lot n°4 : Fourniture de matériels de signalisation verticale.
- Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (un seul candidat par lot) – Articles 78 et 80 dudit décret.

Le marché ne comporte aucun engagement minimum, mais comporte un engagement maximum fixé annuellement, pour chaque lot à :

Lot n°1 : Ouvrages de soutènement	200 000.00 € HT
Lot n°2 : Voirie	400 000.00 € HT
Lot n°3 : Signalisation horizontale	50 000.00 € HT
Lot n°4 : Fourniture de matériels de signalisation verticale	50 000.00 € HT

- Durée du marché : Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 15 avril 2019 (date approximative), avec possibilité de 3 reconductions tacites par périodes de 12 mois.
- Date prévisionnelle de démarrage des prestations : A compter du 15 avril 2019
- Date de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 08/02/2019 :
  - o publication sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics
  - o publication dans le journal Dauphiné Libéré du mercredi 13 février 2019.
- Date limite de réception des offres : Vendredi 08/03/2019 à 12h00.
- Critères de jugement des offres : énoncés par l'article 7 du règlement de la consultation, ils étaient les suivants, pour l'ensemble des lots :

1/ Valeur technique de l'offre : 40%

2/ Prix des prestations : 40%, apprécié sur la base du DQE non contractuel

3/ Références de prestations similaires : 20%

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Prix », par lot.

N° de pli	Entreprise	Prix HT	Note	Note pondérée (40 %)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>				
6	MARTOIA ENTREPRISE	105 850,00 €	1,00	0,40
8	STR	98 965,00 €	2,00	0,80
<b>Lot 2 - Voirie</b>				
1	EIFFAGE	379 426,20 €	1,58	0,63
2	COLAS RAA	341 304,15 €	3,00	1,20
4	EUROVIA ALPES	394 888,40 €	1,00	0,40
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>				
3	AXIMUM	19 574,50 €	1	0,40
7	PROXIMARK	18 189,50 €	2	0,80
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>				
5	SIGNAUX GIROD	7 142,90 €	1,00	0,40

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Valeur technique » par lot.

N° de pli	Entreprise	Valeur technique (/ 30)	Note	Note pondérée (40 %)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>				
6	MARTOIA ENTREPRISE	19	2,00	0,80
8	STR	19	2,00	0,80
<b>Lot 2 - Voirie</b>				
1	EIFFAGE	18	2,09	0,84
2	COLAS RAA	23	3,00	1,20
4	EUROVIA ALPES	12	1,00	0,40
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>				
3	AXIMUM	24	2,00	0,80
7	PROXIMARK	24	2,00	0,80
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>				
5	SIGNAUX GIROD	30	1,00	0,40

Le tableau ci-après présente le détail de la notation du critère « Références de prestations similaires » par lot.

N° de pli	Entreprise	Références	Note	Note totale (/ nb offres)	Note pondérée (20%)
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>					
6	MARTOIA ENTREPRISE	5 certificats de capacité détaillés pour des ouvrages de soutènement (avec photos) Titulaire de MBC pour des ouvrages similaires sur Courchevel et Les Belleville	4,00	2,00	0,40
8	STR	Nombreuses références d'ouvrages de soutènement de tous types sur la commune ou la station avec coordonnées des Moa (avec photos) Co-titulaire du MBC de la commune de Peisey jusqu'à ce jour	4,00	2,00	0,40
<b>Lot 2 - Voirie</b>					
1	EIFFAGE	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours avec sélection à l'échelle locale Attestations de travaux signées Moa	4,00	3,00	0,60
2	COLAS RAA	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours avec sélection à l'échelle locale Attestations de travaux signées Moa	4,00	3,00	0,60
4	EUROVIA ALPES	Nombreuses références et marchés à bon de commande en cours (à l'échelle nationale - pas de sélection) Attestations de travaux signées Moa	3,00	1,00	0,20
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>					
3	AXIMUM	Nombreuses références de marchés similaires en Savoie Nombreuses attestations travaux signées Moa Co-titulaire du MBC sur Peisey jusqu'à ce jour	4,00	2,00	0,40
7	PROXIMARK	Nombreuses références de marchés similaires en Savoie Titulaire marché Aime et La Plagne Tarentaise Nombreux certificats de capacité signés Moa	4,00	2,00	0,40
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>					
5	SIGNAUX GIROD	Nombreuses références de marchés similaires, en Savoie et ailleurs	4,00	1,00	0,20



Le tableau de synthèse de l'analyse est le suivant :

N° de pli	Entreprise	Note technique	Note Prix	Note références	Note totale (/ nb offres)	Classement
<b>Lot 1 - Ouvrages de soutènement</b>						
6	MARTOIA ENTREPRISE	0,80	0,40	0,40	1,60	2
<u>8</u>	<u>STR</u>	<u>0,80</u>	<u>0,80</u>	<u>0,40</u>	<u>2,00</u>	<u>1</u>
<b>Lot 2 - Voirie</b>						
1	EIFPAGE	0,84	0,63	0,60	2,07	2
<u>2</u>	<u>COLAS RAA</u>	<u>1,20</u>	<u>1,20</u>	<u>0,60</u>	<u>3,00</u>	<u>1</u>
4	EUROVIA ALPES	0,40	0,40	0,20	1,00	3
<b>Lot 3 - Signalisation horizontale</b>						
3	AXIMUM	0,80	0,40	0,40	1,60	2
<u>7</u>	<u>PROXIMARK</u>	<u>0,80</u>	<u>0,80</u>	<u>0,40</u>	<u>2,00</u>	<u>1</u>
<b>Lot 4 - Fourniture de matériels de signalisation verticale</b>						
<u>5</u>	<u>SIGNAUX GIROD</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>	<u>0,20</u>	<u>1,00</u>	<u>1</u>

A l'unanimité, le conseil municipal retient les offres des entreprises suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n°1 – Ouvrages de soutènement : Offre de l'entreprise **STR – Société de Terrassements Richermoz**
- Pour le lot n°2 – Voirie : Offre de l'entreprise **COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE**
- Pour le lot n°3 – Signalisation horizontale : Offre de l'entreprise **PROXIMARK**
- Pour le lot n°4 – Fourniture de matériels de signalisation verticale : Offre de l'entreprise **SIGNAUX GIROD**

**17. Autorisation donnée à la société ADS de déposer une demande d'autorisation du droit des sols sur une parcelle communale**

La société ADS gestionnaire d'exploitation du domaine skiable, envisage de procéder à des aménagements pour créer un retour piste bleu sur le front de neige.

Ces travaux d'aménagements sont situés sur des parcelles communales cadastrées : ZC 289 / ZC 302 / ZC 21 ET ZC 307.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la société ADS à déposer des demandes d'autorisations du droit des sols sur les parcelles communales précitées.

**V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

✓ **Prochain Conseil municipal**

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 13 mai 2019.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.*